

FLAVESCENCE

INFO

N°3
28 Juillet 2017

Bulletin d'information du

G DON
DES
BORDEAUX

CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE, PROSPECTONS !

LE MOT DU PRESIDENT

Nous vous attendons nombreux pour les demi-journées de prospection collective : pensez à vous inscrire !

*Bernard Coudert,
à Villegouge*

DES EQUIPES DANS VOS VIGNES

A partir du 10 août, des équipes de 6 à 10 personnes vont prospecter le vignoble jusqu'à fin septembre. Des prestataires travaillent pour nous et sont encadrés par des techniciens du GDON. 30 saisonniers sont recrutés directement par le GDON et formés à la reconnaissance des symptômes de la flavescence dorée. Ils apprennent également à éviter les confusions avec d'autres maladies.

COMMUNES AVEC DECLENCHEMENT DE TRAITEMENT

p.2

LES SYMPTOMES DE LA MALADIE PAR CEPAGE

p.3

OPTIMISER LE TRAITEMENT

Avant de traiter, éliminez toutes les repousses de vigne non cultivées sur vos parcelles : non traitées, elles sont un refuge pour les cicadelles de la flavescence dorée. Elles peuvent s'y nourrir puis coloniser vos vignes en production.

PROTEGER LES ABEILLES

Faucher ou détruire l'enherbement et traiter en soirée permettent de protéger ces insectes pollinisateurs.

UN DOUTE SUR UN PIED ?

Des feuilles rouges (cépages rouges) ou jaunes (cépages blancs), des grappes absentes ou sèches sur une partie ou la totalité du pied ? Contactez-nous !

A VENIR

Prochain bulletin (Flavescence info n°4) : Déclenchement du traitement contre les adultes dans les communes à 1+1 et 2+1 traitements le 4 août

crédit photo : ©Alban Gilbert / crédit graphique : ©Clémentine Manon

TRAITEMENT INSECTICIDE DECLENCHE!



● TRAITEMENT INSECTICIDE A APPLIQUER AVANT LE 24 AOÛT

Suite aux relevés des pièges effectués du 24 au 27 juillet, le traitement sur adultes est obligatoire sur les communes de :

BERSON, BLASIMON, CAMBES, CAMPUGNAN, CARS, CASSEUIL, DOULEZON, FALEYRAS, FOSSES ET BALEYSSAC, FOURS, FRONSAC, FRONTENAC, GENERAC, GENSAC, GREZILLAC, IZON, LA RIVIERE, LAPOUYADE, LAROQUE, LES BILLAUX, LOUPIAC, MORIZES, MOULIETS ET VILLEMARTIN, OMET, SADIRAC, SAINT ANDRONY, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINTE CROIX DU MONT, SAINTE FOY LA LONGUE, SAINT GERMAIN DU PUCH, SAINT JEAN DE BLAIGNAC, SAINT LOUBES, SAINT MARTIN DU BOIS, SAINT MARTIN DU PUY, SAINT MARTIN LACAUSSE, SAINT MICHEL DE FRONSAC, SAINT PAUL, SAINT PIERRE DE BAT, SAINT SEURIN DE CURSAC, SAINTE TERRE, SEMENS, TAILLECAVAT, VAL DE VIRVEE.

Attention au respect du délai avant récolte spécifique à chaque produit.

● A NE PAS TRAITER POUR LE MOMENT

ABZAC - AILLAS - AMBARES ET LAGRAVE - AMBES - ANGLADE - ARBIS - ASQUES - AURIOLLES
BARON - BASSENS - BAURECH - BEGUEY - BELLEFOND - BIEUJAC - BLAIGNAC - BRANNE
CABARA - CADILLAC - CAMBLANES ET MEYNAC - CAMIAC ET SAINT DENIS - CAMIRAN - CANTOIS - CARDAN
CARTELEGUE - CASTILLON DE CASTETS - CASTELVIEL - CAUDROT - CAZATS - CIVRAC SUR DORDOGNE
COIMERES - COIRAC - COURPIAC - COURS DE MONSEGUR - CROIGNON - CUBZAC LES PONTS
DAIGNAC - DARDENAC - DAUBEZE - DONZAC - FONTET
GABARNAC - GAURIAGUET - GENISSAC - GIRONDE SUR DROPT - GORNAC - HAUX - HURE
LA LANDE DE FRONSAC - LA REOLE - LABESCAU - LAMOTHE LANDERRON - LANDERROUAT
LANDERROUET SUR SEGUR - LANGOIRAN - LE FIEU - LE PIAN SUR GARONNE - LE TOURNE - LES ESSEINTES
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES - LESTIAC SUR GARONNE - LOUPIAC DE LA REOLE
MARCILLAC - MASSUGAS - MAURIAC - MAZION - MONGAUZY - MONPRIMBLANC - MONSEGUR
MONTAGOUUDIN - MONTUSSAN - MOUILLAC - MOURENS - NERIGEAN - NOAILLAC
PAILLET - PELLEGRUE - PERISSAC - PEUJARD - PLASSAC - PLEINE SELVE - PONDAURAT
PUYBARBAN - QUINSAC - RAUZAN - RIMONS - RIONS - RUCH - SAINT ANDRE DE CUBZAC
SAINT ANTOINE DU QUEYRET - SAINT ANTOINE SUR L'ISLE - SAINT AUBIN DE BLAYE - SAINT AUBIN DE BRANNE
SAINT AVIT SAINT NAZAIRE - SAINT CAPRAIS DE BLAYE - SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX - SAINT CIERS D'ABZAC
SAINT DENIS DE PILE - SAINTE EULALIE - SAINT EXUPERY - SAINT FELIX DE FONCAUDE - SAINT FERME
SAINTE FLORENCE - SAINTE GEMME - SAINT GENES DE FRONSAC - SAINT GENES DE LOMBAUD
SAINT GERMAIN DE GRAVE - SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE - SAINT GERVAIS - SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE
SAINT LAURENT DU PLAN - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND - SAINT MAIXANT - SAINT MARTIAL
SAINT MARTIN DE SESCAS - SAINT MEDARD DE GUIZIERES - SAINT MICHEL DE LAPUJADE
SAINT PALAIS - SAINT PEY DE CASTETS - SAINT PIERRE D'AURILLAC - SAINT QUENTIN DE BARON
SAINT QUENTIN DE CAPLONG - SAINT ROMAIN LA VIRVEE - SAINT SULPICE DE GUILLERAGUES
SAINT SULPICE ET CAMEYRAC - SAINT VINCENT DE PAUL - SAINT VINCENT DE PERTIGNANS
SAINT VIVIN DE MONSEGUR - SAUGON - SAUVETERRE DE GUYENNE
SAVIGNAC - SIGALENS - SOULIGNAC - TABANAC - VERDELAIS - VILLENAVE DE RIONS - VIRSAC - YVRAC

Consultez les prochains bulletins du 4 et du 11 août

Les utilisateurs de Pyrèvert® ont déjà dû réaliser le 2e traitement dans les communes à 1+1 traitements ou le 3e traitement dans les communes à 2 ou 2+1 traitements.

● RAPPEL: COMMUNES A 2 TRAITEMENTS. 2e TRAITEMENT A FAIRE AVANT LE 24 AOÛT

● COMMENT RECONNAITRE LES SYMPTOMES DE LA FLAVESCENCE DOREE?



Merlot

Malbec



Cabernet Sauvignon

Sauvignon



Sémillon

Muscadelle

Chaque symptôme est variable : grappes séchées (quelques grains, une ou deux grappes séchées), bois mal aoûté (non aoûté, aoûté en partie, aoûté mais tardivement), décoloration des feuilles (quelques feuilles sur un rameau, plusieurs rameaux ou toutes les feuilles du pied). Les pieds peuvent exprimer un seul symptôme sur les trois.

INSCRIVEZ-VOUS AUX DEMI- JOURNEES DE PROSPECTION

Viticulteur, salarié, technicien, rejoignez-nous une demi-journée pour prospecter ! Cette demi-journée est l'occasion d'être formé sur les symptômes de la maladie, la méthode de prospection et les actions de lutte à mener sur votre vignoble.

Et le repas est pris en charge par le GDON !

PELEGRUE : 25/08
RIONS : 30/08 - 01/09
ST LOUBES : 31/08
**CARTELEGUE ET
CAMPUGNAN :** 31/08 - 01/09
ST MICHEL DE FRONSAC :
05/09 - 07/09
SAUVETERRE : 06/09
MORIZES : 07/09
CARTELEGUE : 08/09

VITICULTEURS,
ARRETONS
D'EN VOIR DE
TOUTES LES
COULEURS.
PROSPECTONS!

Repas pris
en charge par
votre GDON

Inscrivez-vous au
05 56 85 96 02 ou sur
<http://bit.ly/2rjctt0> ou à
technique@gdon-bordeaux.fr